



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 73818

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes rencontrés par les français de l'étranger en matière de permis de conduire. Pour un expatrié qui ne possède plus d'adresse en France il est extrêmement difficile de renouveler son permis de conduire, en cas de vol ou de perte par exemple. En effet, dans ce cas, aucun duplicata n'est délivré par le consulat français, et les expatriés se voient dans l'obligation de se soumettre aux formalités des épreuves du pays dans lequel ils se trouvent. Il souhaiterait donc connaître les dispositions qu'il entend prendre afin de faciliter les démarches liées au permis de conduire pour les français de l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73818

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 855

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)